ROYAUME DU MAROC



PROGRAMME:

LOCAUX COMMERCIAUX TARIK EL KHEIR ILOT 8, A HAY SALAM, BENSERGAO, AGADIR

VENTE SUR OFFRE DE PRIX

Nom & Prénom		: .																											 				 	
CIN N°		: .																															 	
Demeurant à																																		
																	•	•	•	•		 	•	•							•			
Agissant pour le	C	on	nĮ	pt	te	C	le	e l	a	S	0	C	ié	t	é	:						 												
RC		: .																															 	
Tél		: .																															 	
Mail		: .																										 				 		

CAHIER DES CHARGES CLAUSES ET CONDITIONS

CONCERNANT LA VENTE, PAR LA SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA,
Des locaux commerciaux TARIK EL KHEIR ILOT 8, A HAY SALAM, BENSERGAO,
AGADIR

Al Omrane Souss Massa, Angle rue du 29 Février et Bd .Cheikh Saadi Talborjt - BP 321-AGADIR
Tél.: 05 28 84 12 10- Fax: 05 28 82 34 99

La Société Al Omrane Souss Massa lance la cession, par voie d'offres de prix, des Locaux commerciaux TARIK EL KHEIR ILOT 8, A HAY SALAM, BENSERGAO, Agadir.

Cette offre s'adresse à toute personne physique ou morale.

La cession desdites locaux commerciaux sera consentie après sélection des dossiers par une commission qui retiendra la meilleure offre en termes de prix.

Article 1: Désignation

Les principales caractéristiques des locaux commerciaux mises en vente ainsi que leur mise à prix se résument dans l'annexe 3.

Par « cahier des charges », on entend le présent cahier des charges relatif aux offres.

Article 2 : Prix et Modalités de paiement

Le prix de vente des locaux commerciaux sera réglé de la manière suivante :

Les produits non titrés :

- 50 % dès l'acceptation de l'offre ;
- **50** % à la date de notification de la création des titres fonciers.

Les surfaces définitives seront notifiées après éclatement des titres fonciers et donneront lieu à un réajustement de prix pour les locaux commerciaux non encore titrées.

Article 3: Paiement de l'avance sur prix

L'acquéreur produira dans son dossier d'offre le premier règlement égal à **50** % du prix offert sous forme d'un chèque certifié ou, à défaut, un chèque de banque libellé au profit de la société Al Omrane Souss Massa.

En cas d'acceptation de l'offre, le chèque sera automatiquement versé au compte de la société Al Omrane Souss Massa.

En cas de désistement de l'acquéreur, le montant versé lui sera remboursé après déduction de **5% du prix de vente.**

Les chèques remis seront restitués aux candidats dont l'offre n'est pas retenue.

Article 4 : Constitution du dossier de l'offre

L'acquéreur devra transmettre son offre sous pli fermé et cacheté contenant :

- Un chèque certifié ou, à défaut, un chèque de banque d'un montant de 50 % de l'offre proposée;
- L'offre de prix du (ou des) local commercial (s) choisi (s). (annexe 1);
- La déclaration sur l'honneur et l'engagement signés et légalisés (annexe 2);
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé avec la mention « lu Et accepté sans réserve » ;
- La décharge signée et légalisée lorsque le chèque remis n'appartient pas à l'acquéreur (annexe 4) ;
- La copie de la carte d'identité nationale (personne physique) ;
- Les statuts de la société certifiés conformes (personne morale);
- L'attestation du registre de commerce (personne morale).

Article 5 : Base de sélection des offres

Les offres seront jugées par une commission dont la composition est fixée par la charte commerciale, suite à une décision de nomination des membres de ladite commission visée par M. Le Directeur Général, et ce, en présence d'un notaire.

L'offre d'un candidat ne peut en aucun cas être inférieure à la mise à prix détaillée en annexe3.

Au cas où deux ou plusieurs acquéreurs auraient soumissionné à offre égale, il sera demandé à ces derniers de produire, chacun, une nouvelle offre supérieure à la première et donc, majorée de x%, dans les 24 heures suivants la tenue de la commission.

Article 6: Interdictions

Il est interdit à « L'acquéreur » d'aliéner ou de louer le local commercial acquis avant la livraison et le paiement intégral du prix de vente.

Article 7 : Engagements de l'acquéreur

Aux termes du présent cahier de charges, l'acquéreur s'engage à :

- Signer et légaliser le présent cahier des charges ;
- Respecter l'échéancier de paiement.

Article 8 : Déchéance

La société Al Omrane Souss Massa se réserve le droit de prononcer la déchéance à l'encontre de « L'acquéreur » dans le cas du non-respect de ses engagements et du non-respect de l'échéancier de paiement du (ou des) local commercial (s) choisi (s) dans les délais consentis. En l'espèce, le montant versé lui sera remboursé après déduction de 5% du prix de vente.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

L'acquéreur est tenu de communiquer une adresse fiable et d'informer le vendeur en cas de changement d'adresse par lettre recommandée. La société dégage toute responsabilité en cas de non réception des courriers envoyés.

Article 10 : Compétence

En cas de litig	e, l'affaire est	soumise a	aux tribunaux	d'Agadir.

Fait à	, le	
	Lu et appr	ouvé,
	L'acquér	eur
	(Signé et lé	galisé)

ANNEXE 1

PROGRAMME: Locaux commerciaux TARIK EL KHEIR ILOT 8, A HAY SALAM, BENSERGAO, AGADIR

Programme	N° du local commercial(s) choisi(s)	Superficie (en m²)	Prix offert unitaire (En dhs TTC/m²)	PRIX OFFERT TOTAL (en dhs TTC)

^{*} prix offert total = prix offert unitaire x superficie

L'acquéreur

ANNEXE 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT pour :

PROGRAMME:

LOCAUX COMMERCIAUX TARIK EL KHEIR ILOT 8, A HAY SALAM, BENSERGAO, AGADIR

A – Pour les personnes physiques :

Je, soussigné,
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte
Adresse du domicile élu :
N° C.I.N : Délivrée le à
Tél :
Adresse électronique :
<u>B – Pour les personnes morales :</u>
Je, soussigné, (Prénom, nom et
qualité au sein de la société)
Agissant au nom et pour le compte de
Raison sociale et forme juridique de la société
Adresse du domicile élu :
Inscrite au registre du commerce de (Localité) sous le n° :
N° de patente :
Tél. :
Adresse électronique :
<u>DECLARE SUR L'HONNEUR</u>
- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente du (ou des) loca
commercial (s) choisi (s) au (x) programme (s) à
- Avoir visité et pris connaissance de la situation physique et juridique du (ou des)
local commercial (s) objet (s) de mon offre.
- M'engage à respecter les clauses du cahier des charges régissant la vente sur offre
de prix du (ou des) local commercial (s) objet (s) de mon offre.
- M'engage à régler le prix proposé pour l'acquisition du (ou des) local commercial (s)
dans les délais fixés dans le cahier des charges.
Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur
et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

5/7

Signature légalisée

ANNEXE 3

CONSISTANCE DES LOCAUX COMMERCIAUX MISES EN VENTE RAR OFFRE DE PRIX

TARIK EL KHEIR ILOT 8, A HAY SALAM, BENSERGAO, AGADIR

N° du commerce	Superficie approximative (m²)	Mise à Prix (en dhs TTC/ m²)	Mise à Prix totale (en dhs TTC)
22	23,89	28 000	668 920
23	23,82	28 000	666 960
24	32,36	28 000	906 080
25	21,07	28 000	589 960
26	26,42	28 000	739 760
27	26,42	28 000	739 760
28	22,73	28 000	636 440
29	22,73	28 000	636 440
30	26,42	28 000	739 760
31	26,42	28 000	739 760
32	21,07	28 000	589 960
33	37,87	28 000	1 060 360
34	17,21	28 000	481 880
35	19,07	26 500	505 355
36	23,88	26 500	632 820
37	11,20	26 500	296 800
38	22,73	27 000	613 710
39	26,35	27 000	711 450
40	26,42	27 000	713 340
41	21,07	27 000	568 890
42	13,69	27 000	369 630
43	16,50	27 000	445 500
44	16,15	27 000	436 050
45	28,36	27 000	765 720
46	16,15	27 000	436 050
47	16,50	27 000	445 500
48	13,74	27 000	370 980
49	21,07	27 000	568 890
50	26,38	27 000	712 260
51	19,22	28 000	538 160
52	19,22	28 000	538 160

ANNEXE 4

DECHARGE

Je sou	ssigné :
M	
Deme	urant à
Nation	alité Marocaine,
Titulai	re de la carte d'identité Nationale N°
1.	Reconnais avoir remis le chèque n°
	organisée par la société Al Omrane Souss-Massa SA relative à l'acquisition d'un ou plusieurs local commercial (s) au (x) projet (s)
2.	<u>Demande</u> à la société Al Omrane Souss Massa SA, en cas d'acceptation de l'offre, de destiner cette somme à l'acquisition en son nom propre par M et lui donne décharge entière et définitive ainsi qu'à la société Al Omrane Souss Massa SA Dans le cas du rejet de l'offre, le chèque sera restitué au candidat.
3.	Renonce définitivement à toute réclamation ou demande de restitution de cette somme pour quelque raison que ce soit.
	Fait à
	Le
	M